

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 JUIN 2014

Délibération n° D-2014-287

**Centres Socioculturels et Ensemble Socioculturel Niortais -
Solde des subventions 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17/06/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 30/06/2014

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Elodie TRUONG

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ

Direction Animation de la Cité**Centres Socioculturels et Ensemble Socioculturel
Niortais - Solde des subventions 2014**

Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Ensemble Socioculturel Niortais et les CSC ont été conclues en 2011, 2012 et 2013.

Désormais, les CPOM mettent ainsi en concordance les périodes d'agrément CAF et de conventionnement par la Ville.

Il convient d'allouer aux CSC ainsi qu'à l'ESN, les subventions annuelles nécessaires à leur fonctionnement. Un acompte (40% de la subvention de l'exercice antérieur) leur a été versé, suite au Conseil municipal du 20 décembre 2013.

Il convient donc de leur verser le solde de la subvention pour l'année 2014.

Concernant Le CSC Champclairot/Champommier, la CPOM est arrivée à échéance au 31 décembre 2013. Son renouvellement réclame une évaluation préalable qui est programmée prochainement.

Dans cette perspective et afin de permettre le paiement de la subvention 2014, il est proposé un avenant à la CPOM.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la CPOM de Champclairot/Champommier ;
- approuver les subventions annuelles de fonctionnement proposées pour 2014 et les soldes restant à verser ;
- approuver les conventions avec les associations ci-après :

Associations	Subvention 2014	Acompte CM 20/12/13	Solde CM 23/06/14
Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier	178 776 €	71 510 €	107 266 €
Centre Socioculturel du Centre Ville	203 287 €	81 315 €	121 972 €
Centre Socioculturel de Part et d'Autre	227 779 €	91 111 €	136 668 €
Centre Socioculturel du Grand Nord	312 972 €	125 188 €	187 784 €
Centre Socioculturel du Parc	219 186 €	87 674 €	131 512 €
Centre Socioculturel Les Chemins Blancs	223 670 €	89 468 €	134 202 €
Centre Socioculturel de Sainte pezenne	184 018 €	73 607 €	110 411 €
Centre Socioculturel de Souché	158 985 €	63 594 €	95 391 €
Ensemble Socioculturel Niortais	280 500 €	112 200 €	168 300 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations les soldes relatifs aux subventions qui leur seront allouées au titre de l'année 2014, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire n'ayant participé ni au débat ni au vote.

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO